

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de l'affaire
Nombre de présents : 30
Nombre de représentés : 04
Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n°2017-155
CESSION DE LA PARCELLE AO 668
18 RUE JEAN GIONO
RIVIERE DES GALETS – LE PORT

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 28 novembre 2017 et affichée le 28 novembre 2017.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 07 DEC 2017

LE MAIRE



Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 5 DECEMBRE 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le mardi cinq décembre, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure Boyer, conseillère municipale.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Paulette Lacaptia 1^{ère} adjointe, M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint, Mme Cala M'Rhéhoury 7^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot 9^{ème} adjoint, M. Armand Mouniata 10^{ème} adjoint, M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, Mme Karine Mounien, Mme Catherine Gossard, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Dorisca Tiburce, M. Brandon Incana, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Anne-Laure Boyer, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, Mme Firose Gador, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Dalila Mahé 2^{ème} adjointe (par Mme Paulette Lacaptia 1^{ère} adjointe), M. Faustin Galaor (par Mme Danila Bègue), M. Jean-Hubert M'Simbona (par Mme Brigitte Laurestant), Mme Karine Infante (par M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint),

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Cala M'Rhéhoury à 17h13.

Départ (s) en cours de séance : M. Olivier Hoarau Maire (17h37 – 17h52), Mme Cala M'Rhéhoury 7^{ème} adjointe (18h04 – 18h10), M. Henry Hippolyte (19h35), Mme Cala M'Rhéhoury (19h45).

Absent (s): Mme Mikaëla Latra, M. Hary Auber, M. Patrice Payet.

.....
.....

Affaire n°2017-155

**CESSION DE LA PARCELLE AO 668
18 RUE JEAN GIONO – RIVIERE DES GALETS – LE PORT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compromis de vente signé entre le SEMADER et la famille de Monsieur Jean Marie Boyer qui s'est acquitté de la somme 3811.23€, sur un prix de vente totale de 6951.67€,

Vu l'avis du Domaine du 3 octobre 2017 portant la valeur vénale de ladite parcelle à 82 000 €,

Vu l'avis favorable des commissions « Aménagement – Travaux - Environnement » et « Politique culturelle – Sportive – Petite Enfance » en date du 22 novembre 2017,

Vu le rapport présenté en séance du 5 décembre 2017 relatif à la cession de la parcelle AO 668 au 18 rue Jean Giono – Rivière des Galets – Le Port à Monsieur Jean Marie Boyer,

Considérant que dans le cadre de la clôture de l'opération RHI, la SEMADER a versé cette somme à la Commune mais que l'acte n'a pas été finalisé,

Après avoir délibéré et à l'unanimité,


DÉCIDE

Article 1 : d'accéder à la requête de Monsieur Jean Marie Boyer et de finaliser la cession de la parcelle AO 668 sise au 18 rue Jean Giono - Rivière des Galets - Le Port, à son profit aux prix et conditions initialement fixés dans le dispositif RHI, soit :

- un prix de 6 951.67 €
- dont 3 811.23 € déjà versés à la collectivité.
- et un solde de 3 140.44 € payé comptant par monsieur Jean Marie Boyer à la signature de l'acte.

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**


Olivier HOARAU